



Demi-pension et Tenue vestimentaire

Les parents pourront choisir le **Service Annexe d'Hébergement** et la qualité de **DEMI-PENSIONNAIRE** pour leur (s) enfant (s) dès le jour de l'inscription. Ils rempliront un imprimé de réservation.

LA TENUE VESTIMENTAIRE ET LA COIFFURE REGLEMENAIRES

(EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR)

Les parents doivent s'assurer que la couleur des vêtements pour les garçons et les filles correspond aux exigences retenues.

Une tenue qui respecte la taille de l'élève (ni trop petit, ni trop grand).

Tenue des filles

Une jupe écossaise en coton de couleur « bleu-vert » à hauteur du genou et ce, tout au long de l'année ou un pantalon marron foncé non moulant (jogging et taille basse interdits). **Un corsage blanc ou un polo portant le logo du collège, porté à l'intérieur du pantalon ou de la jupe avec une ceinture attachée à la taille de l'élève.** Les sandales ou chaussures sans brides sont interdites pour des raisons de sécurité.

Tenue des garçons

Un **pantalon marron foncé** classique porté à la taille (jogging et taille basse interdits). **Une chemise, un tee-shirt ou un polo blanc portant le logo du collège, porté à l'intérieur du pantalon avec une ceinture attachée à la taille de l'élève.** Les sandales ou chaussures **sans brides sont déconseillées pour des raisons de sécurité.**

🔗 Pour l'Education Physique et Sportive (EPS) : Filles et Garçons :

🔗 Un short rouge et un tee-shirt blanc portant le logo du collège. A prévoir pour la natation un maillot de bain une pièce (filles), et un slip de bain ou boxer (garçons). Un jogging pour l'escrime.

- **Coiffure Stricte pour garçons et filles : Pas de décoration** ou de **coloration** dans les cheveux. Pas de boucle d'oreille pour les garçons et une paire de boucles d'oreille pour les filles. **Pas de piercing.**

Merci de prévoir 2 pantalons, 2 tenues de sport et plusieurs polos pour préserver l'hygiène de chacun.

Soyez à l'écoute pour adapter la tenue d'Education Physique et Sportive en fonction des différentes activités (Athlétisme, natation ou kayak).

RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE :

LE PORT DU MASQUE est obligatoire. CHAQUE PARENT DEVRA VEILLER FOURNIR EN MASQUES SON ENFANT ET EN QUANTITE SUFFISANTE (3 MASQUES PAR JOUR).